

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline - Travail

ARRETE n° . **663** /MEF/DGBF/DMP du **26 SEPT 2012** portant résiliation de marché n° 2008-0-2-0789/02-51, passé entre le Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et l'entreprise SADEGE, relatif aux travaux de construction d'une étable laitière (niche) pour 60 vaches, d'une salle de traite et d'une laiterie à TOUMBOKRO pour un montant de trente et un millions cent soixante trois mille cent cinquante et un francs (31 163 151) F CFA TTC.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

*sh e.c*  
19-09-12

- VU le décret n° 2009-259 du 06 août 2009 portant Code des Marchés Publics;
- VU le décret n° 2009-260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- VU le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant Organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- VU le décret n° 2012-241 du 13 mars 2012 portant nomination du premier ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2012-242 du 13 mars 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, Tel que modifié par décret n° 2012-484 du 04 juin 2012 ;
- VU le décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- VU l'arrêté 299/MEF/DGBF/DMP du 27 mai 2010 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction des Marchés Publics ;
- VU l'arrêté n° 202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant Conditions et Modalités de résiliation des marchés publics ;
- VU les demandes de résiliation des 29 mai et 19 juin 2012.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le marché n° 2008-0-2-0789/02-51, relatif aux travaux de construction d'une étable laitière (niche) pour 60 vaches, d'une salle de traite et d'une laiterie à TOUMBOKRO, passé entre le Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et l'entreprise SADEGE, dont le siège est à ABIDJAN, 16 BP 1086 Abidjan 16, Tel : 23-45-14-14/ 07-80-12-97, inscrit au Registre de Commerce d'Abidjan sous le 2764222 du 20/03/2002, compte contribuable n° 02 14967 D, est résilié **pour faute**.

## ARTICLE 2

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° 202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, l'entreprise SADEGE est exclue des marchés publics pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date de signature du présent arrêté.

## ARTICLE 3

Les travaux exécutés feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à l'entreprise ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler des tiers.

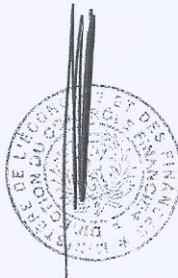
## ARTICLE 4

Le présent arrêté rapporte l'arrêté n° 544/MEF/DGBF/DMP du 22 août 2012 portant résiliation du marché n° 2008-0-2-0789/02-51, passé entre le Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et l'entreprise SADEGE, relatif aux travaux de construction d'une étable laitière (niche) pour 60 vaches, d'une salle de traite et d'une laiterie à TOUMBOKRO.

## ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire.

Le Directeur des Marchés Publics, le Directeur de la Construction et de la Maintenance (DCM) du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCAU), le Directeur des Affaires Financières (DAF) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et le Coordonnateur du Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de sa date de signature.



Fait à Abidjan, le **26** SEPT 2012

### AMPLIATIONS :

- Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations
- DCM/MCAU
- DAF Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
- Entreprise SADEGE
- DGBF
- DMP
- CF
- DGTCF
- ANRMP
- J.O



*[Signature]*  
**DIBY Koffi Charles**